



2025/35

Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennoise

La vie comme vous l'aimez !

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 35/2025
prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire
82/2023/ADM du 19 septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de
Communes

OBJET : Signature de la demande de recrutement d'un nouvel enseignant de guitare classique du Syndicat Mixte d'Enseignement artistique

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise,

- Vu les articles L 5211-2 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération n°82 2023 ADM portant La conclusion ou la modification des conventions et de leurs avenants à intervenir avec le syndicat mixte d'enseignement artistique, notamment pour la mise à disposition des personnels enseignants vers la CCAM

- Vu la convention de mise à disposition d'enseignants liant le Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique et la CCAM

- Vu la demande de recrutement d'un enseignant de guitare classique à temps partiel

DÉCIDE

ARTICLE 1: De signer la demande de recrutement avec le syndicat mixte d'enseignement artistique.

Fait à Migennes, le 10 septembre 2025

Le Président,
F. BOUCHER



Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 17/09/2025

ID : 089-248900383-20250910-DEC_PRES35_2025-AR